

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 18 MARS 2019

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	9

Le 18 Mars 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 Mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
6 Mars 2019
Date d'affichage
6 Mars 2019

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame POCHE Yolande, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

20 – MISE EN PLACE D’UN PYLONE DE TÉLÉCOMMUNICATION SUR LA COMMUNE DE BEUZEC-CAP-SIZUN PAR ATC FRANCE

Monsieur le Maire explique que la Société ATC France, dont le siège est à Malakoff, est spécialisée dans l’hébergement d’équipements télécom, elle a pour objet toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, la commercialisation et à l’exploitation de sites points hauts. Il précise que pour les besoins de son déploiement futur, ATC France poursuit la recherche de nouveaux terrains susceptibles de permettre la construction de pylônes à même d’accueillir des équipements télécom (dispositif d’antennes, équipements techniques...).

Monsieur SERGENT informe le Conseil Municipal du projet d’implantation d’un pylône de télécom sur la commune par la Société ATC France et que pour ce faire deux sites lui ont été proposés, soit à « Pen ar Yeun, soit à la lagune de « Kerlan ».

La Société ATC France souhaitant l’aval du Conseil Municipal pour aller plus loin dans sa démarche, Monsieur le Maire sollicite donc son avis sur ce projet d’implantation d’un pylône de télécommunication sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **Approuve** le projet d’implantation d’un pylône de télécommunication sur la commune ;
- **Autorise** la Société ATC France à poursuivre ses études d’implantation de ce pylone.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.
A Beuzec-Cap-Sizun,
Le 18 Mars 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.